



## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

Réunion du : Restreinte du vendredi 17 février 2023

---

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

---

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

---

### Journées des 11 – 12 février 2023

#### SENIORS – D4 – GROUPE C

##### Rencontre 24731968 : CS LIEVIN DIANA (b) / USA LIEVIN (b)

Réserves techniques d'USA LIEVIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/0

Amende de 17 € à LIEVIN.

#### SENIORS – D4 – GROUPE D

##### Rencontre 24732098 : FC MONTIGNY (b) / US COURCELLES (b)

Réserves d'avant match de COURCELLES, sur la qualification et / ou participation du joueur Pierre MASQUELIER du club de MONTIGNY EN GOHELLE, est en état de suspension au jour de la présente rencontre non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 7/0

Amende de 17 € à COURCELLES.

##### Rencontre 25404751 : CS LIEVIN DIANA / US PAS

Réserves techniques de LIEVIN DIANA, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/9

Amende de 17 € à LIEVIN DIANA.

#### SENIORS D7 – GROUPE B

##### Rencontre 25052982 : FCE LA BASSEE / US HAM (b)

1<sup>er</sup> forfait d'HAM

LA BASSEE bat HAM par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à LA BASSEE

Match retour à LA BASSEE

#### SENIORS D 7 – GROUPE E

##### Rencontre 25053409 : AS HENIN KENNEDY / US IZEL (b)

1<sup>er</sup> forfait d'IZEL

HENIN bat IZEL par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à IZEL

Match retour à HENIN

## FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE B

### Rencontre 25003084 : FC VERQUIGNEUL / CS HABARCQ

1<sup>er</sup> forfait d'HABARCQ

VERQUIGNEUL bat HABARCQ par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à HABARCQ

## COUPE VETERANS A 7

### Rencontre 25418441 : JS ECOURT / CSAL SOUCHEZ

Forfait de SOUCHEZ

ECOURT bat SOUCHEZ par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à SOUCHEZ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,  
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,  
Marc TINCHON.